



Litige sur la date de départ du loyer

Par **sicile 36**, le **23/01/2008** à **16:12**

Institutrice j'occupais un logement de fonction à titre gratuit. En septembre 2006, j'ai réussi le concours professeur des écoles et j'ai averti la mairie de ce changement de statut pour qu'elle m'établisse un bail. Mi-décembre la responsable du service m'a contactée pour me demander si j'avais volontairement "caché" ma promotion pour ne pas payer de loyer. Elle m'a donc affirmé que je payerais les quatre mois en une seule fois alors que je lui expliquais qu'en fin d'année une dépense aussi importante serait difficile à assumer.

Je me suis donc informé auprès du CIRA, des services administratifs et tous deux m'ont affirmé qu'en l'absence de bail je ne devais pas payer de loyer.

Mi janvier la personne m'a donc demandé d'aller signer mon bail dater du 20 décembre (date à laquelle elle m'avait contactée) et à effet au 1er septembre 2006.

J'ai refusé, d'autant qu'elle répétait que j'avais caché intentionnellement mon changement de statut et qu'elle l'avait découvert par hasard en septembre.

Quand je lui ai demandé pourquoi elle a attendu si longtemps pour me contacter, elle a répondu qu'elle avait été en congé maladie.

En février j'ai donc signé mon bail à date d'effet de février, et en juin je recevais 10 loyers à payer en

une seule fois.

J'aimerais donc savoir si l'on peut effectivement demander de payer un loyer pour lequel je n'ai rien signé comme me l'avait affirmé les deux services contactés ?

Merci d'avance de votre réponse.